

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 278

présenté par

M. Naegelen, M. Benoit, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot ,
M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sophie Métadier,
Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:****Mission « Sécurités »**

Avant le 1^{er} décembre 2021, le Gouvernement remet un rapport sur l'évaluation des effets de la diminution drastique des autorisations d'engagement et de crédits de la mission « Sécurité ». Ce rapport précise le détail des dispositifs de compensation de la Mission « Sécurité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En tant que force de la sécurité intérieure en charge de missions de sécurité publique, de lutte contre la délinquance, la gendarmerie est sans doute l'institution la plus fréquemment au contact de la population des territoires français, et ce, dans un contexte de demande de plus en plus forte de sécurité de la part des élus et de leurs administrés.

A cet égard, les importants efforts demandés par les autorités en matière de lutte contre la délinquance et le terrorisme se sont accentués ces derniers mois.

Dans cette perspective, il peut nous sembler étonnant de voir l'annulation dans la mission « Sécurité » des autorisations d'engagement et des crédits à hauteurs de 20 millions d'euros dont 10 millions d'euros d'annulation pour la gendarmerie nationale.

Amendement d'appel.